



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 13 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 82 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question élargie à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale au sujet du respect de l'interdiction de toute publicité en faveur du tabac et des produits du tabac ou contenant de la nicotine.

Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir des précisions sur les points suivants :

- le nombre et la fréquence de contrôles du respect de l'interdiction de toute publicité et parrainage en faveur du tabac et de ses produits ;
- le nombre d'infractions constatées pour non-respect de l'interdiction de toute publicité et parrainage en faveur du tabac et de ses produits ;
- le nombre de procès-verbaux dressés pour non-respect de l'interdiction de toute publicité et parrainage en faveur du tabac et de ses produits ;
- les mesures que le gouvernement envisage pour mieux faire respecter cette interdiction.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député